

PROGRAMME TRANSITOIRE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU VOLET RECHERCHE DES PROFESSEUR-ES DE L'ÉCOLE DE LANGUES (EDL) – PLAN D'ACTION

L'UQAM offre un accompagnement et un soutien financier aux personnes de l'EDL qui ont intégré le corps professoral lors de la signature de la convention collective SPUQ-UQAM le 7 février 2024. Ce programme, coordonné par la Faculté de communication, vise à ce qu'elles et ils puissent amorcer ou poursuivre leurs activités de recherche¹ ou de recherche-création. Il se décline en deux étapes : 1) le dépôt d'un *Plan d'action pour l'intégration du volet Recherche dans la tâche professorale* (description ci-dessous) (5 000 \$); 2) le dépôt d'une demande dans le cadre du concours *Consolidation du statut de chercheur ou de chercheur-créateur* (PAFARC facultaire concours #4) (maximum 5 000 \$). Les fonds du *Programme transitoire* sont des fonds hors PAFARC² dédiés au démarrage en recherche et visent un effet de levier vers du financement de recherche auprès d'organismes externes.

Ce document présente les instructions pour le *Plan d'action pour l'intégration du volet Recherche dans la tâche professorale*. Les informations pour le concours *Consolidation du statut de chercheur ou de chercheur-créateur* ([PAFARC facultaire, concours #4](#)) sont disponibles sur le site Web de la Faculté.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectifs

- Soutenir l'intégration des professeur-es de l'EDL dans le milieu compétitif de la recherche universitaire;
- Accompagner les professeur-es de l'EDL dans leurs réflexions quant à la mise en place d'une programmation de recherche ou de recherche-création;
- Soutenir la réalisation des premières étapes d'une carrière en recherche ou en recherche-création : étayer le dossier de réalisations, répondre à une occasion de financement; réaliser des activités de mobilisation des connaissances, ou réaliser toutes tâches de recherche inscrite au plan de travail;
- Répondre à des besoins immédiats liés à l'intégration de la recherche dans la tâche professorale (achat d'équipements, livres et revues scientifiques, frais de déplacement liés à la recherche, frais de traduction ou de révision linguistique d'une publication, etc.);
- Accroître la formation à la recherche et le soutien financier pour les personnes étudiantes de cycles supérieurs par leur participation aux travaux de recherche;
- Appuyer l'insertion des professeur-es de l'EDL au sein des départements et des unités de recherche de la Faculté de communication et de l'UQAM.

2. Admissibilité

- Occuper un poste de professeur régulier à l'École de langues;
- Avoir été à l'embauche de l'École de langues au moment de la signature de la convention collective SPUQ-UQAM (7 février 2024);
- Ne jamais avoir reçu de fonds pour ce programme;
- Avoir rempli en ligne sa fiche dans le [Répertoire des professeur-es](#) de l'UQAM;

¹ Le terme *recherche* est inclusif de différentes formes de recherche : intervention, collaborative, action ou participative.

² Programme d'aide financière à la recherche et à la création (PAFARC)

- Avoir participé à une rencontre d'orientation stratégique avec la personne du vice-décanat à la recherche de la faculté/école attirée à votre dossier afin de discuter du *Plan d'action pour l'intégration du volet Recherche* et des conditions de soutien à sa réalisation.

3. Exigences et modalités d'attribution

- Élaboration et dépôt d'un *Plan d'action pour l'intégration du volet Recherche* avec l'appui du vice-décanat à la recherche de la faculté/école attirée, incluant un plan d'utilisation des fonds;
- Engagement à préparer un curriculum vitae formaté selon les consignes d'un organisme subventionnaire externe (ex. CV commun canadien de type FRQSC, IRSC, CRSH, ou le CV CRSH) avant de déposer une demande au concours *Consolidation du statut de chercheur ou de chercheur-créateur* ([PAFARC facultaire, concours #4](#)).

4. Valeur et durée

Le montant maximal accordé est de 5 000 \$ et ne peut être octroyé qu'une seule fois.

La subvention couvre une période de 5 ans. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération de personnes étudiantes auxiliaires de recherche (au moins 50 % du budget, incluant les avantages sociaux)
- Honoraires professionnels (artistes professionnels ou consultants)
- Personnel technique
- Matériel et fournitures de recherche
- Frais de traduction
- Frais de production, d'édition ou de reprographie
- Frais de déplacement et de séjour pour la recherche ou la diffusion de résultats
- Achat ou location d'équipements **essentiels** à la réalisation de la programmation de recherche (incluant fournitures informatiques (logiciels, etc.)) et achat de banques de données (maximum 2 500 \$)

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme.

PRÉSENTATION DU DOSSIER

Le dossier comprend :

1. [Formulaire](#) de *Plan d'action pour l'intégration du volet Recherche*;
2. Curriculum vitae.

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : field.ann-marie@uqam.ca.

Le Comité de la recherche et de la création de la Faculté de communication est responsable d'évaluer les dossiers et d'approuver le versement des fonds.

Dépôt du dossier : dépôt dans les 24 mois suivant le lancement du concours (au plus tard le 15 décembre 2026).

RENSEIGNEMENTS

Catherine Montgomery

Vice-doyenne à la recherche et à la création
Faculté de communication
montgomery.catherine@uqam.ca

Ann-Marie Field

Conseillère à la recherche
Faculté de communication
field.ann-marie@uqam.ca